

RHONE ALPES

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
REGION									
Conseil Régional Rhône-Alpes	Modernisation de l'hôtellerie saisonnière et de campagne	Hôtels saisonniers ouverts au maximum neuf mois dans l'année Hôtels non saisonniers situés en zone rurale (commune et unité urbaine de moins de 10 000 habitants), dans une station thermale ou dans une station de sports d'hiver. Ces hôtels ont une gestion personnelle, indépendante et familiale et visent un classement "Hôtel de Tourisme" à l'issue des travaux.	Travaux de mise en accessibilité	25% du coût HT des travaux	30 500 €		de 38 000€ HT à 76 000€ HT selon les travaux réalisés (création, rénovation...)	cumul d'aides publiques possible	Direction de l'Economie, du Tourisme, de la Recherche et de la Technologie Service Tourisme Régine MONET Région Rh^nes Ampes 104 route de Paris BP 19 69751 CHARBONNIERES LES BAINS Cedex Tel : 04 72 59 46 62 Email : monet@cr-rhone-alpes.fr
Conseil Régional Rhône-Alpes	Prix régional " Vivons ensemble la cité" Aménagement des espaces autour de lieux publics ou privés. Mise en accessibilité des bâtiments et équipements. Développement ou adaptation de produits ou de services destinés à faciliter l'autonomie et le confort de vie des personnes handicapées.	Collectivités locales, Structures intercommunales, Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), Groupements d'Intérêt Public (GIP), Entreprises de la Région Rhône-Alpes, Associations de la Région Rhône-Alpes	La Région Rhône-Alpes a créé en 2003 le prix « Vivons ensemble la cité » afin de promouvoir l'autonomie des personnes handicapées en récompensant les projets intégrant celles-ci comme des acteurs à part entière de la vie de la cité.	80 % des dépenses de mise en accessibilité à réaliser			15 500 €		Service Solidarité Dominique DAUBLAIN Région Rhône Alpes 104 route de Paris BP 19 69751 CHARBONNIERES LES AINS Cedex Tel : 04 72 59 49 37 Email : ddaublain@cr-rhone-alpes.fr

RHONE ALPES

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
AIN									
Conseil Général 01	Locations touristiques saisonnières Création de structures d'hébergement et d'accueil touristiques labellisés "Gîtes de France"	Gîtes ruraux, chambres d'hôtes et gîtes d'enfants, gîtes collectifs, camping à la ferme et aide naturelle de camping, ferme auberge	Travaux de mise en accessibilité	30%	3 000 €		900 €		Direction des affaires financières et administratives Service Programmation Brigitte BETTU Conseil Général 45 avenue Alsace Lorraine 10000 Bourg en Bresse Tel : 04 74 32 32 61 Email : brigitte.bettu@cg01.fr
	Locations touristiques saisonnières Mise aux normes, modernisation et/ou extension des gîtes ruraux privés ou communaux labellisés "Gîte de France"	Gîtes ruraux publics ou privés labellisé "Gîtes de France" Gîtes 1 ou 2 pièces		30%	1 600 €	10 600 €	3 180 €		
		Gîtes ruraux publics ou privés labellisé "Gîtes de France" Gîtes 3 pièces ou plus		30%	1 600 €	13 700 €	4 110 €		

RHONE ALPES

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
ARDECHE									
	<p>Il n'existe pas de ligne budgétaire spécifique prévue pour le travaux d'accessibilité aux personnes handicapées. Toutefois ce type de travaux peut être financé en partie par les dispositifs d'aide aux différents hébergements touristiques.</p>								<p>Direction du développement du territoire et de l'environnement Service tourisme Claudine Broffoteaux Conseil Général Hôtel du département 070066 PRIVAS Tel : 04 75 66 75 36 Email : cbriffoteaux@cg07.fr</p>

RHONE ALPES

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
DROME									
<p>Il n'existe pas de ligne spécifique dédiée aux travaux. Ce type de travaux peut être cependant financé sur les dispositifs généraux d'aide aux différents hébergements touristiques selon les règles et modalités définies dans un cadre global. En revanche en ce qui concerne le locatif touristique (labellisé Gîtes de France, Clévacancesou Accueil Paysan), le règlement départemental prévoit une majoration de 20 % du plafond HT de dépense si après réalisation, l'hébergement est bien conforme à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les conditions et modalités dépendent de la ligne réglementaire "Aide au locatif touristique " et sont identiques que l'hébergement soit ou non accessible.</p>									<p>Direction de l'Agriculture, Eau, Tourisme, Environnement Service Tourisme Christine JARNIAS et Christian RIVAL Conseil Général 26 avenue Président Hériot 26026 VALENCE Cedex 09 Tel : 04 75 79 26 26 Email : cjarnias@cg.26.fr - crival@cg26.fr</p>
ISERE									
Conseil Général 38	Aide à la création ou à l'aménagement d'un meublé de tourisme ou gîte rural	Meublé de tourisme et gîte rural sous certaines conditions.	Travaux de mise en accessibilité	40%		60 000 €	24 000 €		<p>Service Développement Touristique et Montagne Sylvie DELACHANAL Conseil Général 7 rue Fantin Latour BP 1096 38022 GRENOBLE Cedex 1 Tel : 04 76 00 36 31</p>
	Aide à la création ou à l'aménagement de chambres de tourisme ou d'hôtes	Chambres d'hôtes et de tourisme sous certaines conditions.		majoration de 10% des différents taux accordés					
	Aide à la création ou à l'aménagement d'un gîte d'étape ou de séjour	Gîte d'étape ou de séjours sous certaines conditions.		majoration de 10% des différents taux accordés					

RHONE ALPES

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
LOIRE									
Conseil Général 42	Création, rénovation de meublés ou de gîtes ruraux	Les porteurs de projets publics ou privés adhérant à la charte des "Gîtes de France" ou à celle de l'association "Accueil Paysan".	Travaux de mise en accessibilité	30%		100 000 €	7 000 €	22 500 € + 7 500 € de bonification Tourisme et Handicap.	Direction du Tourisme Conseil Général 5 place Jean Jaures 38022 SAINT ETIENNE cedex 01 Tel : 04 77 43 24 42 Email : tourisme@cg42.fr
	Création, rénovation de chambres d'hôtes			30%		25 000 €	3 000 €	subvention maximum par chambre : 6 250 € + 1 250 € de bonification Tourisme et Handicap.	
RHONE									
Conseil Général 69	Aide à l'hébergement en milieu rural	Gîte rural, Chambre d'hôte, Gîte de séjour et gîte d'étape, Ferme découverte, Gîte d'enfants, Ferme auberge, Aide pour les agriculteurs (camping à la ferme, aire naturelle de camping, salle d'animation).	Travaux de mise en accessibilité	40%		2 286,74 €	914,69 €		Direction générale adjointe Service de la Culture et du Tourisme Béatrice COMBAR-LANGE Conseil Général 29-31 cours de la Liberté 69483 LYON Cedex 03 Tel : 04 72 61 76 34 Email : beatrice.combar-lange@rhone.fr
SAVOIE									
Une modification des dispositifs d'aides est en cours pour favoriser le développement du tourisme adapté, conformément aux orientations prévues dans le Schéma Départemental du Tourisme. Financement de travaux d'accessibilité par dérogation au dispositif actuel.									Direction des politiques territoriales Service des actions communales Martine REVOL Conseil Général Hôtel du département BP 1802 73 Chambery Cedex Tel : 04 79 96 74 06

RHONE ALPES

FINANCEURS	NATURE DU PROJET / EQUIPEMENTS ELIGIBLES	BENEFICIAIRES	OBJET	TAUX DE FINANCEMENT MAXIMUM	INVESTISSEMENT MINIMUM	INVESTISSEMENT MAXIMUM	PLAFOND DE SUBVENTION	MODALITES SPECIFIQUES	CONTACT A PRIVILEGIER
HAUTE SAVOIE									
Conseil Général 74	Aide à l'hébergement en milieu rural	Gîtes d'étapes ou de séjour labellisé "Gîtes de France" Chambres d'hôtes labellisées "Gîtes de France" ou " Clévacances"	Travaux de mise en accessibilité					Une bonification de 2 287 € est prévue lors de la création d'un locatif touristique et/ou de chambres d'hôtes accessibles aux personnes à mobilité réduite, selon la qualité de la réalisation.	Direction des Sports, Tourisme et politique montagne Service Tourisme Catherine MALHERBE Conservatoire d'Arts et d'Histoire 18, rue du Tresum 74000 ANNECY Tel : 04 50 33 93 02 Email : catherine.malherbe@cg74.FR